

**Conseil municipal | Séance du 14 décembre 2023**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2023-12-14-4 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Décision modificative n°4-2023  
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu.

**Etaient excusé-es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

**Secrétaire de séance :**

Madame Anne-Emilie Ravache

**Exposé des motifs :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°4 du budget principal de la ville.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M157,
- La délibération n°2022-12-15-11 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2023,
- La délibération n°2023-03-23-16 du Conseil municipal du 23 mars 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2023,
- La délibération n°2023-07-06-3 du Conseil municipal du 6 juillet 2023 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2023,
- La délibération n°2023-10-19-3 du Conseil municipal du 19 octobre 2023 adoptant la décision modificative n°3 du budget principal de la ville pour l'exercice 2023,

**Considérant :**

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

**Décide :**

- D'adopter la décision modificative n°4 - 2023 comme suit :

**I . SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES				597 920,78 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DFCP	▪ Ajustement Provision pour créances douteuses	6817	68	6 000,00 €
	▪ Provisions finances		011	491 920,78 €
				66

RECETTES				597 920,78 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Reprise sur provision	7817	78	18 950,78 €
	▪ Dotation : filet de sécurité	74888	74	578 970,00 €

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					569 000,00 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant	
DST	<b>▲ Groupe scolaire Roland Leroy</b>				
	▪ Travaux	2313			569 000,00 €

RECETTES					569 000,00 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant	
DST	<b>▲ Groupe scolaire Roland Leroy</b>				
	▪ Ajustements subventions	1321	13		-831 000,00 €
DSCP	▪ Emprunt	1641	16		1 400 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 22/12/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20231214-lmc132786-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 décembre 2023